

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être clairement renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0027810

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 3271 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : Yakkouty Abdellajid 195183

Date de naissance : 09-03-67

Adresse : Banchid

Tél. : 011999683 Total des frais engagés : 960,10,150 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Rachid BEN MALLEM
Médecine Générale
265, Bd. Dakha - Ha, Almouna-Berrechid
Tél.: 05 22 53 30 73

Date de consultation : 09/09/2014

Nom et prénom du malade : Yakkouty Abdellajid Age : 53

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : infarctus hypertension diabète

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : hypertension

En cas d'accident préciser les causes et circonstances

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : AT. 02.10. Le : 15/09/2014

Signature de l'adhérent(e) : R. A. C. H. I. D.

ORDONNANCE

Reçu le : 02.02.2024

Nom :

Age :

1) Nodéfajid galantyl



2000 mg
1/1000

PHARMACIE
Dr. KAYSSI
22 Bd. Mohamed V, Casablanca
Tél: 05 22 53 30 00
Fax: 05 22 53 30 01
E-mail: pharmacie_kayssi@yahoo.fr

Dr. Rachid BEN MALLEM
Médecine Générale
265, Bd. Dakha - Hay Almoune-Benrouid
Tél.: 05 22 53 30 00

51.30 x 5

2) Voltarène

50 mg

33.00 x 3

3) OEDFS vil

50 mg

40.40 x 2

4) Nizopasyl Slaps

50 mg

35.00 x 1

5) Belarini

50 mg

Cache : Dr. Rachid BEN MALLEM

Médecine Générale

265, Bd. Dakha - Hay Almoune-Benrouid

Tél.: 05 22 53 30 00

22 Bd. Mohamed V, Casablanca

Tél.: 05 22 53 30 01

E-mail: pharmacie_kayssi@yahoo.fr

Site: www.pharmacie_kayssi.com

LOT: 200337
DLUD: 10/2027
99,00 DH

6 118 001 103041

Tardyferon® 80 mg
30 comprimés pelliculés

Distribué par COOPER PHARMA
41, Rue Mohamed Diouri - Casablanca
Pharmacien Responsable : Amina DAOUDI

PPV : 40.50 DH

~~2/20~~ 2/21 1960

2) ~~Stage 5~~

107.60

LOT 212172
EXP 09 2024
PPV 107.60

Dr. Rachid
Medecine
265, Bd. Dakha - Hay Almou
Tel.: 05 22 53 30

~~Dr. Rachid BEN MALLEM~~
Médecine Générale
265, Bd. Dakha - Hay Almouina-Berrechid
Tél.: 05 22 53 30 73

$$\overline{T} = 960, 10$$

PHARMA
Dr. KAD
22, Bd. Moham
Tél : 05
Instag...
2000
ZINEB
qué OHOU
J 65 62 50
acie_2000

PHARMACIE 2000
Dr. KADIRI LALLA ZINEB
22, Bd. Mohamed V (Près de la mosquée OHOUD)
Berrechid
Tel: 05 22 53 36 05 / 06 01 65 62 50
Instagram : pharmacie_2000